



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

établissements d'accueil

Question écrite n° 65417

Texte de la question

M. Jean Grenet attire l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville sur le projet de décret relatif à la tarification des établissements hébergeant des personnes âgées dépendantes, en application du nouvel article L. 314-2 du code de l'action sociale et des familles. Alors que le projet de décret est actuellement soumis à la consultation des professionnels, des familles auraient déjà reçu des courriers leur annonçant des augmentations de tarifs à hauteur de 15 %. Cette situation n'a pas manqué de créer une réelle inquiétude notamment chez les associations de personnes âgées. Il lui demande de bien vouloir lui préciser les conclusions de cette concertation menée sur ce projet de décret ainsi que sur les suites qu'il entend y réserver.

Données clés

Auteur : [M. Jean Grenet](#)

Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65417

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : Travail, relations sociales, famille, solidarité et ville

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er décembre 2009, page 11359

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)